



L'Association ACARS recrute

un(e) **Psychologue** en **CDI à temps partiel** (0.80 ETP – 28 heures hebdo.)

L'ACARS, association stéphanoise créée en 1976, œuvre pour l'autonomisation de personnes en difficulté sur le plan professionnel, social et/ou médical. Elle a pour objet de promouvoir des initiatives et gérer des services d'hébergement, logement, insertion, prévention et accompagnement sur le bassin stéphanois.

Depuis décembre 2022, L'ACARS porte un dispositif de soutien psychologique destiné aux personnes accueillies dans les structures d'hébergement et d'accueil, en particulier les accueils de jour, les centres d'hébergement d'urgence ou de stabilisation et les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de Saint Etienne. Afin de renforcer les interventions actuelles, l'ACARS recrute un(e) **second(e) psychologue**.

Votre profil :

- Vous êtes Psychologue diplômé(e) et sensibilisé(e) à la clinique de la précarité ainsi qu'à la clinique interculturelle,
- Votre connaissance du réseau stéphanois des champs de la santé mentale et de la psychiatrie est un plus,
- Vous êtes autonome et vous souhaitez vous impliquer dans le développement d'un nouveau dispositif. Vous présentez de fortes capacités d'adaptation.
- Vous pouvez intervenir seule ou en binôme avec la psychologue en poste, selon les dispositifs.
- Vous êtes titulaire du permis B.

Les missions du poste :

- Vous proposez un soutien psychologique et/ou psychosocial aux personnes hébergées et accompagnées, dans toute sa pluralité de modes d'interventions (consultations individuelles, groupes de parole, thérapies brèves, entretiens formels/informels, dedans dehors, en passant par la parole ou le corps, statique, en mouvement, etc.)
- Vous assurez la coordination de parcours des personnes accueillies ou hébergées, avec les professionnels des structures sociales et avec l'ensemble des acteurs du système de soin, particulièrement dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie.

Les conditions d'emploi :

- Référence à la Convention Collective du 15 mars 1966, annexe 6
- Salaire brut mensuel de **2 705,60 € pour 0.80 ETP** en début de carrière (Reprise de l'ancienneté sur justificatifs),
- **Congés supplémentaires** (6 jours par trimestre x 3 trimestres)
- Horaires de journée et/ou soirée, du lundi au vendredi

[Poste à pourvoir le 2 octobre 2023](#)

**Pour candidater, merci d'adresser vos CV et lettre de motivation
à Amandine LAFONT, Responsable RH - recrutement@association-acars.fr**